SCHÉMA RÉCAPITULATIF EN CAS D'ENQUÊTE DE LA CAISSE *(si la caisse l'estime nécessaire ou en cas de réserves motivées)* :

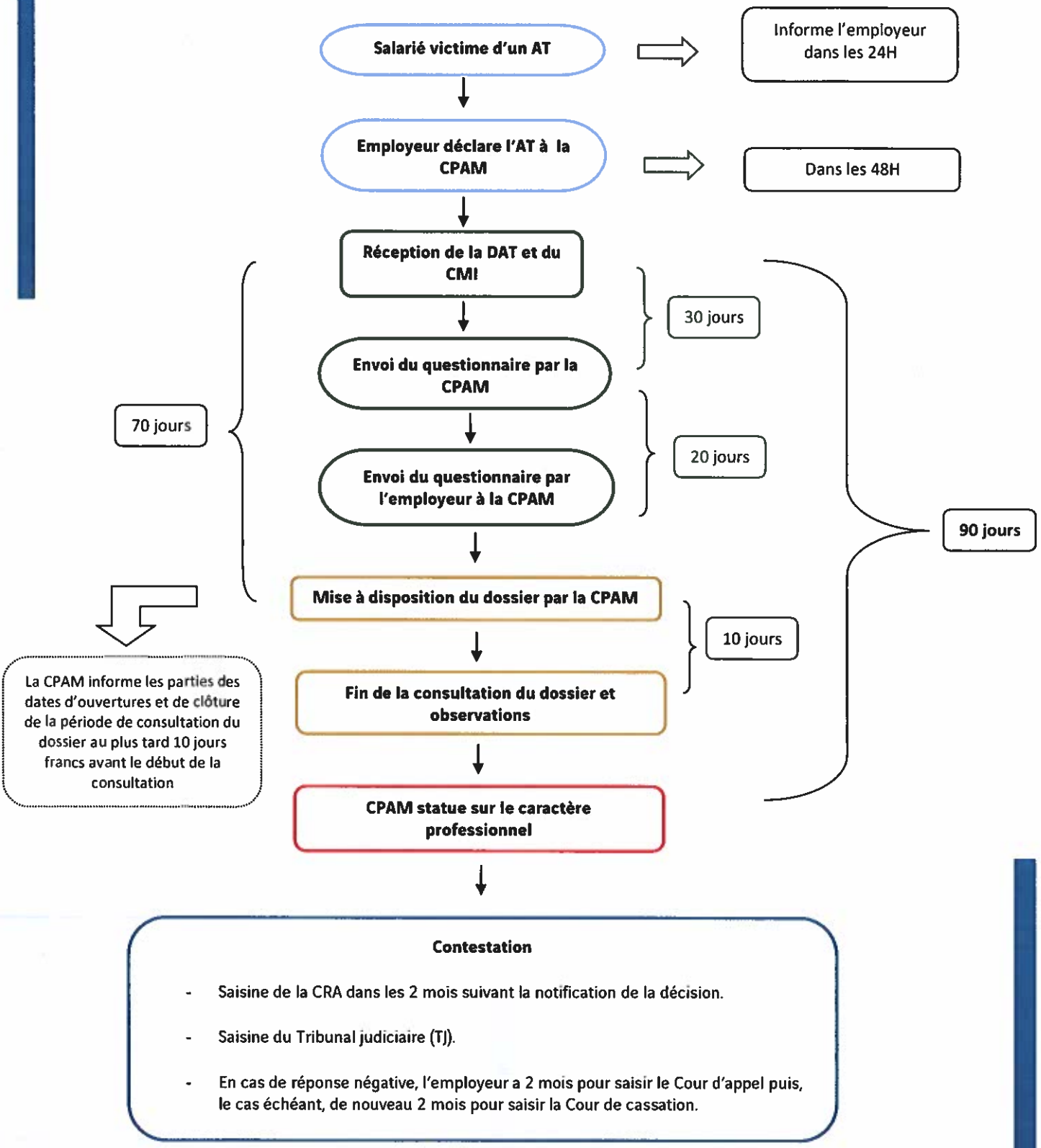

Contestation

- Saisine de la CRA dans les 2 mois suivant la notification de la décision.
- Saisine du Tribunal judiciaire (TJ).
- En cas de réponse négative, l'employeur a 2 mois pour saisir le Cour d'appel puis, le cas échéant, de nouveau 2 mois pour saisir la Cour de cassation.